

RÉDACTION

BOULVAZ, 65, rue des Fabricants (près la place du Tricton) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif

Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS

BOULVAZ-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

divisions d'autrefois et, suivant leur devise même, leur union fait leur force.

A la voix de ses chefs, le peuple belge se lève, décidé à verser son sang pour l'indépendance de son pays, devenu la parole du père et du fils.

La Marcelliste relégué, puis, et monnaie. Et les cris de: vive la République lui répondent. Et le faible trône de Léopold chancelle, prêt à s'écrouler dans un tournoiement.

Georges ROBERT.

Pour Rire

Que les temps sont changés ! Nous avons connu une époque où l'on ne pouvait déposer une interpellation sans que le ministre du jour ne précipitât contre l'abus d'un droit qui arrêta le cours des affaires sérieuses. Ce ministre était M. Meunier.

Aujourd'hui, le temps d'accord avec M. Millevoye pour que l'interpellation de ce dernier vienne et soit discutée. Le pays ne connaît pas le silence !

M. Meunier, qui n'a plus d'actualité, ni prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

C'est ce que regrette le projet pour le président du Conseil et ce qu'approuva la Chambre en lui donnant confiance.

Un ministre qui n'a plus de prestige, qui n'ose aborder la tribune de peur de huer, en se rendit à chercher des compléments sur les bancs des nationalistes de la rampe neuve.

M. Meunier est le seul à prander un sérieux cette interpellation. A la question qu'il pose, le a été déjà répondu. Le gouvernement a promis que les nationalistes de la rampe neuve ont un programme politique. Il est tenu pour défendre la République.

Journal République Quotidien

L'enquête sur l'enseignement SECONDAIRE

PAS-DE-CALAIS

Le lycée de St-Omer a perdu cent élèves de plus vingt ans, mais le rapport de l'inspecteur d'académie sur l'enseignement secondaire de St-Berlin en a perdu à peu près le double.

Les causes de cette diminution seraient: la création du collège de Calais en 1881, l'élevation relativement considérable des frais de l'enseignement dans les classes primaires et dans celles de l'enseignement spécial. Il y a lieu aussi de faire entrer en ligne de compte l'organisation plus complète de l'enseignement primaire qui permet aux familles peu aisées de faire élever leurs enfants d'une manière moins coûteuse.

Les collèges du Pas-de-Calais ont moins souffert que le lycée de St-Omer.

L'effectif des élèves accuse plutôt une augmentation qu'une diminution.

Collège d'Arras. — Après une brusque diminution due à la mise à la retraite d'un principal, l'effectif se relève avec un chef capable, lorsque la règle est remplacée par la gestion au comité du principal.

Collège d'Arras. — Après une brusque diminution due à la mise à la retraite d'un principal, l'effectif se relève avec un chef capable, lorsque la règle est remplacée par la gestion au comité du principal.

Collège de Boulogne. — La situation est meilleure que celle de l'année dernière (1898), après l'arrivée de nombreux vacataires.

Collège de Calais. — Fondé en 1881, il compte 100 élèves. Les modifications d'effectif ont eu surtout pour cause les variations des effectifs de l'industrie du lin et le cercle mobile de la population en part compositio.

Collège de Saint-Pol. — Progression constante, pendant la période de transfert du collège dans une autre ville.

Enseignement libre En 1879, le chiffre des élèves des écoles d'enseignement libre était de 2006; il est passé en 1898, soit une augmentation de 65 élèves.

En 1879, le chiffre des élèves des écoles d'enseignement libre était de 2006; il est passé en 1898, soit une augmentation de 65 élèves.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

M. l'inspecteur d'académie émettant que l'on consigne le titre d'établissements secondaires à des maîtres ou à des instituteurs.

exemple. Au lycée de Lille, il n'y a qu'un seul élève d'office; tous les autres sont des établissements dirigés par des religieux.

Pour mesurer l'étendue du mal, il suffit d'examiner ce qui se passe autour de soi et la comparaison se fait aisée, nette et claire, des causes qui poussent vers les établissements religieux les fils de fonctionnaires, ceux d'officiers, ceux même de la bourgeoisie.

Dans l'administration, les fonctionnaires ont aussi à leur disposition la liste des lieux publics, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, plutôt, pour l'hygiène, le confort, le bien-être, que pour l'enseignement.

En ce qui est de l'enseignement, il est évident que l'enseignement primaire est mieux protégé. On le sait, on se dit et depuis le sous-secrétaire jusqu'au général, on comprend, il veut que l'école s'élève sur le haut commandement, une influence dont le effet se recouvre d'une façon constante et salubre.

Voilà la situation. (A suivre)

LA GAZIÈRE BRUCLIERE

Les dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 30 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget de 1900

La séance a été consacrée à l'examen du budget de 1900, qui sera déposé avant la séparation des Chambres.

Le Conseil a accepté les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

M. le ministre de l'Intérieur a exposé les propositions de M. Loubet, qui ont été votées par le Parlement.

ministres qui acceptent l'ajournement à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. Millevoye. — Pour passer l'heure qui va jusqu'à la discussion immédiate.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

Le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui sera fixé par le Parlement.

M. le président met aux voix le renvoi